



VOIR PLAN 5b

VOIR PLAN 5b

VOIR PLAN 5b

URBA-SERVICES
CABINET DE CONSEILS EN URBANISME

Commune de

DUVY

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

APPROBATION
la
délibération en date du
23 NOV. 2010

5c

**REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Village"**

Echelle : 1/2000e

LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
- ▨ Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer
- ▩ Emplacement réservé
- ▤ Secteur à protéger au titre de l'article L.123-1-7° du Code de l'Urbanisme
- ▥ Secteur inconstructible au titre de l'article R.123-11 du Code de l'Urbanisme
- ***** Murs à protéger au titre de l'article L.123-1-7° du Code de l'Urbanisme
- * Bâtiments remarquables à protéger au titre de l'article L.123-1-7° du Code de l'Urbanisme
- ○ ○ ○ Plantations à réaliser au titre de l'article R.123-9-13° du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L.123-3-1 du Code de l'Urbanisme)
- ▧ Partie visible sur un autre plan

- UA** Zone urbaine ancienne
- UD** Zone urbaine de type pavillonnaire
- UI** Zone urbaine à vocation industrielle
- UIa** Zone urbaine à vocation artisanale
- 1 AUf** Zone à urbaniser, à vocation d'habitat (reconversion d'une friche ferroviaire), urbanisable de suite
- 1 AUh** Zone à urbaniser, à vocation d'habitat, urbanisable de suite
- 1 AUi** Zone à urbaniser, à vocation industrielle, urbanisable de suite
- 2 AUh** Zone à urbaniser, à vocation d'habitat, urbanisable après modification du PLU
- 2 AUp** Zone à urbaniser, destinée à recevoir des équipements publics, urbanisable après modification du PLU
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle et forestière à protéger
- Nh** Secteur naturel bâti au développement limité
- Nl** Secteur naturel présentant des activités de loisirs